

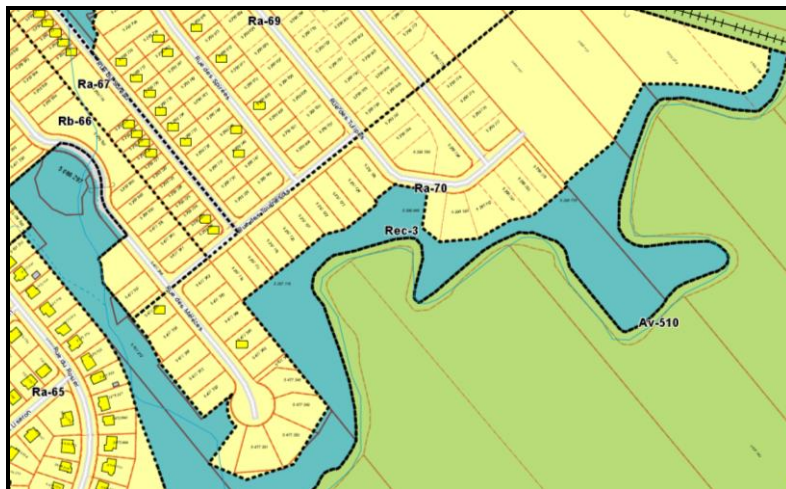


**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT 496.6-2016**

**Aux personnes intéressées par les projets  
de règlement modifiant le règlement de zonage 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance spéciale tenue le 18 mai 2016, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.6-2016 intitulé *Règlement 496.6-2016 modifiant le règlement de zonage 496-2015 afin d'autoriser la construction de résidences unifamiliales isolées de un étage dans la zone Ra-70 à certaines conditions.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 15 juin 2016, à 17h30 à la salle du sous-sol du centre communautaire** sis au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Les principaux objets de cette assemblée sont :
  - l'introduction de conditions architecturales pour construire des résidences unifamiliales de un (1) étage dans la zone Ra-70 comprenant une partie des rues des Mélèzes, des Tournesols et des Spirées à proximité de la rivière aux Pommes;



3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.
4. Le projet de règlement 496.6-2016 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 8 juin 2016

JOCELYNE LALIBERTÉ, GREFFIÈRE  
VILLE DE PONT-ROUGE